

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de tirage et de raccordement de fibre optique route Nationale, avenue Paul Claudel, route d'Amiens et Chaussée Brunehaut, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1- Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation des véhicules sera restreinte route Nationale, avenue Paul Claudel, route d'Amiens et Chaussée Brunehaut, à partir du lundi 18 novembre 2024 et pendant la durée des travaux.

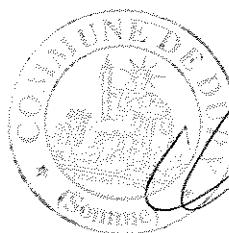
Article 2 - L'arrêt et le stationnement de tout véhicule seront interdits au droit du chantier pendant cette même période.

Article 3 - La signalisation sera assurée par la société SAS Benoît CHEVRIER – 4 chemin de Saint-Martin – 62128 CROISILLES

Article 4 - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 5 novembre 2024

Pour la Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE